



Séance extraordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue par conférence téléphonique à Vaudreuil-Dorion le jeudi 2 février 2017 à 14 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet suppléant, monsieur Marc Roy, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu, mesdames Julie Cassab, conseillère en communication et France D'Amour, greffière par intérim.

Sont absents, le préfet, Jean A. Lalonde, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Paul Herrbach et le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET SUPPLÉANT, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 17-02-02-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'ouvrir la séance à 14 h 37.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 17-02-02-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

Monsieur Yvon Chiasson se joint à la conférence téléphonique à 14 h 38.

3. **CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le préfet suppléant constate qu'il y a quorum et que la signification de l'avis de convocation a été faite à tous les membres.

4. **MÉMORANDUM D'ACCORD SUR L'APPLICATION DU PROJET PILOTE DU RÈGLEMENT MUNICIPAL HARMONISÉ 330 DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION**

Monsieur Olivier Van Neste, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion, explique le projet-pilote mis en place par la ville de Vaudreuil-Dorion ayant pour but d'assouplir la réglementation pour le stationnement de nuit pour la saison hivernale 2016-2017. Une ligne téléphonique a été mise en opération et chaque jour dès 17 h le message de cette ligne informe si le stationnement est permis ou interdit à compter de minuit le même jour.

La MRC demande à la Sûreté du Québec de suspendre l'application de l'article 7 du Règlement municipal harmonisé 330 pour la Ville de Vaudreuil-Dorion jusqu'au 1^{er} avril 2017. Il est entendu que sur demande expresse de la Ville de Vaudreuil-Dorion, la Sûreté du Québec verra à l'application de cette réglementation qu'en situation d'urgence qui mettrait en danger la sécurité des personnes ou des biens.



CA 17-02-02-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'autoriser le préfet suppléant et le directeur général adjoint à **signer** l'entente relative au règlement municipal harmonisé 330 à Vaudreuil-Dorion - Stationnement d'hiver - article 7.


Proposition adoptée.

5. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA 17-02-02-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

que la séance soit levée à 14 h 49.

Proposition adoptée.


MARC ROY
Préfet suppléant


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier